

CHARTRE AFFIRMANT LES VALEURS DE LA LAÏCITÉ

34 professeurs de l'UdeS dénoncent le projet

Nous sommes professeur-e-s à l'**Université de Sherbrooke** et nous défendons notre mission universitaire consistant à produire et transmettre des savoirs ouverts et un esprit critique qui participent au changement de la société. Ce travail doit se faire à partir d'une réflexion ancrée dans l'histoire et prenant en compte les contextes sociopolitiques et juridiques dans lesquels nous vivons. Or, le projet de « charte affirmant les valeurs de la laïcité » propose exactement l'inverse : il est justement contraire à la perspective laïque du Québec, il bafoue les droits et libertés et il entraîne l'exclusion. C'est pourquoi nous nous y opposons fermement.

Une charte contre la laïcité québécoise

En injectant une perspective identitaire dans son projet de redéfinition de la laïcité, le gouvernement se situe en opposition avec le modèle québécois de laïcité pour au moins deux raisons. Premièrement, il détourne la laïcité de ses finalités et en oublie l'un des principaux fondements que jamais il ne mentionne : la garantie de la liberté de conscience et de religion. Il s'inscrit ainsi en rupture avec une tradition laïque qui, au Québec et au Canada, tend à reconnaître cette liberté fondamentale dès les premiers actes constitutionnels adoptés entre 1763 et 1791. Au Québec, la laïcité a toujours été le corollaire de la liberté et c'est pour cette raison que l'État doit être neutre à l'égard des diverses convictions religieuses présentes dans la société. Il ne peut pas adopter une politique qui bénéficierait ou désavantagerait une Église, un culte, une doctrine religieuse ou une famille de pensée en particulier, car ces domaines doivent demeurer ceux de la conscience et du sacré. Et c'est, deuxièmement, au regard de son obligation de neutralité, que le projet du gouvernement s'inscrit à nouveau en rupture avec la tradition laïque québécoise. Il s'immisce dans le champ du religieux et définit arbitrairement des signes qu'il qualifie d'ostentatoires (le foulard, la kippa, la grande croix) afin d'en interdire le port dans l'exercice des fonctions publiques, cette



LA PRESSE, ROBERT SKINNER

Près de 50 000 immigrants indépendants sont admis au Québec chaque année.

mesure ne touchant en pratique que des groupes religieux minoritaires et souvent nouvellement arrivés au Québec. Cet ancrage identitaire de la laïcité, qui prête au seul religieux visible et étranger à la culture majoritaire, un sens de contre-valeur laïque, se trouve en porte à faux avec notre tradition démocratique de reconnaissance des droits et libertés. Non à une charte qui impose au Québec une laïcité coupée des droits et libertés issus de notre histoire démocratique!

Une charte contre les droits et libertés

Le projet de Charte, en proposant d'interdire aux membres de la fonction publique de porter des signes religieux ostentatoires, place les personnes qui portent ces signes devant le choix déchirant de les enlever ou de renoncer à une carrière dans la fonction publique. Cela viole clairement la liberté de religion et constitue un système de discrimination basée sur la religion. La liberté de religion implique non seulement la liberté de croire, mais également celle de mettre en pratique ses croyances, notamment par le port de signes religieux. Elle interdit de plus à l'État de contraindre les individus par rapport à leurs choix religieux, directement ou indirectement. La religion est une affaire personnelle et chaque individu,

comme personne autonome, digne et libre peut faire ses propres choix. L'État n'a pas à poser un jugement de valeur sur les religions, ce qu'il propose de faire en excluant les signes religieux dits ostentatoires, qu'il considère comme moins dignes de respect.

Cette restriction des droits et libertés n'est pas justifiée dans une société libre et démocratique, faute d'objectif suffisamment urgent. De plus, cette restriction tous azimuts au sein de la fonction publique ne serait certainement pas considérée comme étant une atteinte minimale à la liberté de religion par les tribunaux. Le projet de charte des valeurs, en restreignant ainsi les droits et libertés, est manifestement inconstitutionnel. Il s'inscrit de plus en rupture avec les standards internationaux relatifs aux droits et libertés. Non à une charte qui viole les droits et libertés de la personne!

Une charte contre l'intégration

Près de 50 000 immigrants indépendants sont admis au Québec chaque année. Ils sont choisis pour leurs qualifications professionnelles, leur niveau d'éducation, leur âge et leur maîtrise du français. La majorité de ces immigrants arrivent en famille et ils viennent, avec leurs enfants, augmenter le taux de natalité québécoise. On a ainsi sélectionné

et installé sur tout notre territoire, de nombreuses familles de diverses origines et confessions religieuses dont les dernières arrivées sont souvent maghrébines, musulmanes, francophones et éduquées. Les événements du 11 septembre 2001 et la crise des accommodements raisonnables de 2007 ont entraîné une montée des préjugés à leur égard et leur image est devenue celle de terroristes potentiels pour les hommes et de victimes soumises pour les femmes. Dans la foulée de ces préjugés, leur entrée sur le marché du travail est devenue de plus en plus difficile, leur taux de chômage avoisine 20 %. Plusieurs ont dû faire des réorientations de carrière, souvent vers le domaine public, en particulier les femmes qui ont développé de nouvelles compétences dans le monde des garderies et de la petite enfance. C'est de ces niches d'insertion que la charte veut chasser celles qui portent le foulard, le tout pour préserver l'égalité homme femme! Difficile de saisir où s'inscrit cette égalité lorsqu'on renvoie à la maison celles qui cumulent déjà les discriminations. En pointant du doigt les immigrants et plus spécifiquement les femmes musulmanes autour des signes religieux, en les stigmatisant comme « le problème religieux » et la principale source de « l'inégalité homme femme » du Québec, la charte

vient renforcer tous les préjugés qui les excluent du marché de l'emploi et justifie toutes les décisions discriminatoires à leur égard. Ainsi le gouvernement prêche pour l'inclusion en renforçant leur exclusion et en donnant l'exemple de la discrimination au sein même de la fonction publique. Non à une charte qui va à l'encontre de l'intégration des immigrants, non à une charte de l'exclusion!

Michèle Vatz-Laaroussi

Professeure à l'École de travail social

Marie-Pierre Robert

Professeure à la Faculté de droit et codirectrice du Centre de recherche Société, Droit et Religions

David Koussens

Professeur à la Faculté de théologie

Et trente-et-un autres signataires :

Maryse Benoit (Psychologie); Florian Meyer (Pédagogie); Maxime St-Hilaire (Droit); Frédéric Saussez (Pédagogie); Claude Gélinas (Philosophie et éthique appliquée); Jacques Tremblay (Études religieuses); Ramata Magagi (Géomatique appliquée); Daniel Proulx (Droit); Abdelkrim Hasni (Enseignement au préscolaire et primaire); Jacques Joly (Psychoéducation); Nicole Chiasson (Psychologie); Marie-France Bureau (Droit); Sabrina Moisan (Pédagogie); Finn Makela (Droit); Marc Boutet (Enseignement au préscolaire et primaire); Jacques Caillouette (Travail social); Guy-laine Michaud (Orientation professionnelle); Pierrette Verlaan (Psychoéducation); Simon Roy (Droit); Isabelle Boisclair (Lettres et communications); René Pépin (Droit); Marc Dumas (Études religieuses); Luc Grenon (Droit); Derek McKee (Droit); Angélique Laurent (Psychoéducation); Christelle Lison (Pédagogie); Sarah Rocheville (Lettres et communications); Nathalie Vézina (Droit); Louis Vaillancourt (Études religieuses); Marilyn Steinbach (Pédagogie); Sébastien Carrier (Travail social).

La CRÉ de l'Estrie félicite les élus et les candidats de la région!

En tant que président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie – dont 18 des 27 administrateurs sont des élus locaux – je tiens à transmettre mes plus sincères félicitations à l'ensemble des élus et des candidats aux élections municipales du 3 novembre dernier.

Selon les données du Directeur général des élections du Québec recensées par l'organisme Ma place en politique, près de 1000 personnes se sont lancées dans l'aventure électorale en Estrie en briguant un poste de conseiller, de maire ou

de préfet. Pour les postes de conseillers uniquement, plus de 820 personnes ont présenté leur candidature, ce qui représente une augmentation de 6 % depuis l'élection de 2009 et de 10 % par rapport à 2005. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette hausse, qui est une bonne nouvelle pour la santé de notre démocratie.

Dans un contexte où la politique municipale est parfois mal-aimée, je considère très rassurant de constater que de plus en plus de citoyennes et de citoyens manifestent un réel désir de contribuer au dynamisme de leur municipalité.

Porte-à-porte, débats, entrevues médiatiques, poignées de main, échanges : autant d'éléments qui contribuent à faire d'une campagne électorale un exercice démocratique passionnant.

J'aimerais également souligner la contribution d'organismes, tels que le Forum jeunesse Estrie et Ma place en politique. Leurs actions ont incité des jeunes et des femmes à se présenter, contribuant à l'élection de plusieurs d'entre eux.

Une élection, c'est avant tout l'occasion idéale pour les futurs élus de faire le plein des

préoccupations et des revendications de la population. Le contenu qui ressort de discussions avec les citoyens influence certainement les orientations des conseils de ville ou d'arrondissement. C'est donc un moment essentiel pour le développement de nos collectivités, pour lequel les élus locaux ont un rôle primordial à jouer à tous les niveaux.

Bravo aux élus estriens et à tous les candidats!

Jacques Demers

Président
Conférence régionale des élus de l'Estrie



ARCHIVES LA TRIBUNE

Jacques Demers